



The Petsitter 44

siret : 890 584 675 00015

Conditions générales de vente

Sarah Mergault, désigné « The Petsitter 44 » et le propriétaire de l'animal ou des animaux désignés dans la fiche d'informations s'engagent à respecter les conditions générales, ainsi que le contrat dont les détails ont été convenus.

I : Prestations et Pré-visite

Les prestations proposés sont :

- Pré-visite
- Visites et promenades pour chiens, chat et NAC (nouveaux animaux de compagnie)
- Garde au domicile du client (à partir de deux heures)

Les prix indiqués sur le site <https://sarahmergault.wixsite.com/thepetsitter44> peuvent changer, celui noté et convenu lors de la pré-visite, ou du contrat sera appliqué.

La première pré-visite est indispensable. Elle se passe au domicile du client. Le contrat y est rempli et potentiellement signé, avec toutes les instructions nécessaires au bon déroulement de la garde.

50% du paiement total devra être versé dans les 10 jours après la signature du contrat, ou avant la garde pour les réservations tardives, par espèce, chèque, virement bancaire, ou virement PayPal. Les 50% restant et éventuels frais supplémentaires devront être versés dans la semaine suivant la garde.

En cas d'imprévu et de durée raccourcie du contrat, aucun frais supplémentaires ne seront demandé et seules la durée de la garde ou le nombre de visites effectuées devront être payés. Si il y a un trop perçu, il sera remboursé ou déduit d'un prochain paiement.

Si au contraire le propriétaire souhaite rallonger le contrat, il doit impérativement prévenir The Petsitter 44 avant le jour de la dernière visite, ou au moins 1h avant la fin de la garde. Les suppléments adaptés seront ajoutés au paiement de fin de contrat.

II : Charges et responsabilités du maître

Le propriétaire de l'animal ou des animaux s'engage à poser en évidence et facile d'accès lors des visites : La nourriture et la litière en quantité suffisante pour la durée de la garde, jouets, médicaments éventuels, carnet(s) de santé, équipements de promenade, équipements de toilettage, et tout autre choses nécessaires au bien être de l'animal ou des animaux. Si The Petsitter 44 se voit dans l'obligation de racheter de la nourriture, litière, accessoire ou médicaments, ils devront être remboursés intégralement sous présentation d'une facture.

Il est grandement conseillé de vacciner et déparasiter ses animaux avant la garde si ce n'est pas déjà fait. The Petsitter 44 ne sera pas responsable en cas de problèmes liés si cette recommandation n'est pas prise en compte.

Les soins médicaux et traitements donnés par The Petsitter 44, convenus dans la fiche d'information ou sur prescription d'un vétérinaire sont sous la responsabilité du maître.

En cas d'urgence, les soins potentiels seront à rembourser à The Pettsitter 44 sous présentation de la facture. En dehors des horaires d'ouverture du vétérinaire habituel, l'animal sera emmené chez le vétérinaire de garde le plus proche.

III : Charges et responsabilités du Pet sitter

The Petsitter 44 est assuré professionnellement par Simplis. Elle s'engage à respecter le contrat et les détails convenus dans la fiche d'informations, et essaiera de s'adapter au mieux si un imprévu ou un changement survient avec l'animal ou le propriétaire lors du contrat en cours.

Pour des raisons de sécurité, les chiens seront tenus en laisse ou en longe lors des promenades jusqu'à ce qu'une confiance mutuelle se soit installée, et toujours dans les endroits à risques (près des routes, lieux bondés...)

The Petsitter 44 décline toute responsabilités en cas de fuite de l'animal ou des animaux du domicile de leur propriétaire, ainsi qu'en cas de dégâts occasionnés par les animaux.

Les factures pour les paiements des contrats seront effectués seulement sur demande.

The Petsitter 44 se réserve le droit de refuser de prendre en charge un animal ou des animaux pour quelques raisons que ce soit.